



ARRÊTÉ

Année 2021-N° 310-c /MEF/CAB/SGM/DGTCP/DAMP/SMPE/SP 1013SGG21

**Portant retrait d'agrément de change manuel de l'établissement**

"NEC & FILS"

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu le règlement n° 09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu l'arrêté n° 1551/MEF/CAB/SGM/DGTCP/DCP/SP/240SGG du 22 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- vu l'arrêté n° 4031-c/MEF/DC/SGM/DGTCP/DTr/SAMBPE/SP/502SGG18 du 18 décembre 2018 portant agrément de change manuel de l'établissement "NEC & FILS" ;
- vu l'instruction n° 06/07/2011/RFE du 13 juillet 2011 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relative aux conditions d'exercice de l'activité d'agréé de change manuel ;



- vu l'instruction n° 11/07/2011/RFE du 13 juillet 2011 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest relative aux comptes rendus périodiques à adresser aux autorités chargées de veiller au respect des dispositions de la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ;
- vu la lettre n° B00/SES/01006-2020 du 30 décembre 2020 de la Direction nationale de la BCEAO, relative au retrait d'agrément de change manuel de l'établissement "**NEC & FILS**" ;

## **ARRÊTE**

### **Article premier**

L'agrément donné à l'établissement "**NEC & FILS**" le 18 décembre 2018 pour exercer les activités de change manuel est retiré.

### **Article 2**

L'établissement "**NEC & FILS**" n'est plus autorisé à exercer les activités de change manuel sur le territoire de la République du Bénin.

Il est, par conséquent, retiré de la liste des bureaux de change manuel.

### **Article 3**

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature. Il sera publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Cotonou, le

15 FEV 2021

**Romuald WADAGNI**

AMPLIATIONS : PR 2 - CS 2 - PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTERES 23 - DGTCP 4 -BCEAO 2 - BIIC 1 - BOA-BENIN 1 - ORABANK BENIN 1- SGB 1- ECOBANK BENIN 1 - UBA-Bénin 1 -NSIA BANK BENIN 1 -BSIC BENIN 1 -BAB 1 -CORIS BANK-Bénin 1 -BGFIBANK BENIN 1-CCEIBank Bénin 1 - CBAO 1 - SONIBANK-BENIN 1 - FASEG 1 - FADESP 1- DAN 1-JORB 1 - Etablissement "NEC & FILS" 1